

Demande d'adhésion au programme ontarien de soutien aux personnes handicapées



Il est maintenant plus facile de déposer une demande d'adhésion au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

Si vous êtes atteint d'un handicap et avez besoin d'aide avec vos frais de subsistance, vous pourriez être admissible au **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées**.

Le POSPH vous propose :

- un soutien du revenu pour vous aider, vous et votre famille, à acquitter vos frais de subsistance mensuels;
- des prestations pour vous et votre famille, y compris les prestations pour les médicaments sur ordonnance et pour les soins de la vue;
- un soutien de l'emploi pour vous aider à trouver et à conserver un emploi, ou à faire avancer votre carrière.

Pour être admissible au POSPH, vous devez :

- être âgé d'au moins 18 ans (si vous avez moins de 18 ans, vous pouvez déposer une demande au maximum six mois avant votre 18e anniversaire);
- être un résident de l'Ontario;
- éprouver des difficultés financières;
- être une personne handicapée aux termes du Programme ou faire partie d'une catégorie prescrite.

Si vous recevez une lettre d'un bureau des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) vous indiquant que **vous êtes admissible aux services et au soutien pour les adultes ayant une déficience intellectuelle**, vous pourriez également être admissible au POSPH.

Assurez-vous de conserver cette lettre. Il s'agit d'une partie importante de votre demande d'adhésion au POSPH.

Ce que cela signifie :

- Vous devez toujours **déposer une demande d'adhésion** au POSPH, mais
- Vous **pouvez sauter** l'étape de détermination de l'invalidité
- Vous **devez aussi répondre** à toutes les autres conditions du POSPH susmentionnées.

Même si vous recevez une lettre des SOPDI **vous indiquant que vous n'êtes pas admissible** aux services et au soutien pour les adultes ayant une déficience intellectuelle, **vous pouvez toujours déposer une demande d'adhésion au POSPH.**

Vous devrez envoyer une Trousse de documents et de formules sur la détermination de l'invalidité dans le cadre de votre demande.



Comment déposer une demande de soutien du revenu du POSPH :

1. En ligne

En déposant une demande en ligne, vous pouvez :

- savoir si vous êtes admissible au soutien du revenu du POSPH;
- entamer le processus de demande.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la demande d'aide sociale en ligne, visitez :

www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/social/apply_online.aspx

2. En personne

Communiquez avec un représentant de votre bureau local du POSPH pour prendre rendez-vous.

Pour savoir où se trouve votre bureau local, visitez :

www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/social/odsp/contacts/index.aspx

Si vous ne pouvez vous présenter à votre bureau local du POSPH pour votre rendez-vous, il est possible d'organiser une rencontre ailleurs.

3. Par téléphone

Appelez votre bureau local du POSPH afin de soumettre votre demande au téléphone.

Pour savoir où se trouve votre bureau local, visitez :

www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/social/odsp/contacts/index.aspx